

**CONSTAT D'ETAT PARASITAIRE  
RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES DANS UN IMMEUBLE**

Articles L133-1 à L133-6, R 133-1 à R133-8, L 271-4 et L 271-5, R271-1 à R271-5 du CCH

Arrêté du 29 mars 2007

Norme NFP 03-201- Arrêté préfectoral en vigueur

**Dossier n°122T 28/07/2014**

**Durée de l'expertise : 1H**

L'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque), l'intérêt étant d'établir un rapport de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites. Dans le cas de logements régis par la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, le présent rapport de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites ne portant que sur les parties privatives, la clause d'exonération de garantie pour vice caché prévue à l'article 1643 du code civil, si le vice caché est constitué par la présence de termites, ne pourra être stipulée que pour les parties privatives. Seul, un rapport de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites des parties communes de l'immeuble, annexé à l'acte authentique constatant la réalisation de la vente, permettra de stipuler la clause d'exonération pour vice caché concernant les parties communes.

Le présent état n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état du bâtiment relatif à la présence de termites. Le rapport l'état du bâtiment relatif à la présence de termites doit avoir été établi depuis moins de six mois à la date de l'acte authentique constatant la vente.

Selon les termes de l'article R 133-3 du CCH, en cas de constatation de présence de termites, une déclaration doit être effectuée auprès du maire de la commune dans un délai d'un mois.

**1 : DESIGNATION DE L'IMMEUBLE**

**Immeuble**

**Département :** Guadeloupe  
**Commune :** 97 170 PETIT BOURG  
**Adresse :** Vernou, l'Espérance  
**Section cadastrale/ lot :**

**Nature de l'immeuble**

**Immeuble bâti :**  **Type : MAISON INDIVIDUELLE)**  
**Immeuble non bâti :**

**2 : DESIGNATION DU DEMANDEUR**

**Qualité du demandeur :**

SCP MORTON (MANNE-CABDA) propriétaire :  
autre le cas échéant : X

**PROPRIÉTAIRE**

SCP MORTON (MANNE-CABDA)

**3 : DESIGNATION DU DIAGNOSTIQUEUR**

NILDA LAROCHELLE

**Assurance : QBE N°05-0066652-78**

**COGEIRISK**



Conseil Gestion Etude et Ingénierie du Risque



Mme LAROCHELLE Nilda  
CERTIFICAT N° C2110  
AMIANTE TERMITE GAZ

**4 : IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET DES PARTIES DE BÂTIMENTS VISITÉS ET DES ÉLÉMENTS INFESTÉS OU AYANT ÉTÉ INFESTÉS PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS**

locaux visités	Descriptif	Résultat
----------------	------------	----------

**COGEIRISK**

EURL au capital de 7700 Euros Siret 454 069 212 00032 - Code APE 741 G  
LES GALERIES DE HOUELBOURG 97122 BAIE-MAHAULT  
Tel : 0590 28 64 82 –FAX : 0590 90 35 16 - Gsm : 0690 46 50 57- E-mail : contact@cogeirisk.fr

<b>RDC COULOIR</b>	SOL CARRELÉ/MUR BETON PEINT BLANC/PORTE BOIS/HUISSERIES BOIS	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES DE BOIS SEC DANS L'HUISSERIE DE PORTE
<b>DEPOT 1</b>	SOL CARRELÉ/MUR BETON PEINT/PORTE BOIS/HUISSERIES BOIS /ARMOIRE BOIS	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES DE BOIS SEC DANS L'HUISSERIE DE PORTE
<b>WC+BUREAU</b>	SOL CARRELÉ/MUR BETON PEINT/PORTE BOIS/FENETRE BOIS VITRÉE /HUISSERIES BOIS	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES DE BOIS SEC DANS L'HUISSERIE DE PORTE
<b>BUANDERIE</b>	SOL CARRELÉ/MUR BETON + CARRELÉ /PORTE BOIS/HUISSERIES BOIS	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES DE BOIS SEC DANS L'HUISSERIE DE PORTE
<b>CITERNE</b>	SOL BETON/MUR BETON	ABSENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES
<b>GARAGE</b>	SOL CARRELÉ/MUR BETON PEINT/VOLET METAL	ABSENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES
<b>1<sup>ER</sup> COULOIR+ESCALIER ETAGE</b>	SOL CARRELÉ/MUR BETON PEINT/PLAFOND DALLE BETON/PORTE BOIS/MUR BOIS /HUISSERIES BOIS	ABSENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITE
<b>RDC TERRASSE NON FERMÉE</b>	SOL CARRELÉ/MUR BETON PIERRE / PLAFOND DALLE BETON	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES
<b>SALON 1<sup>ER</sup></b>	SOL CARRELÉ/MUR BETON PEINT/ /PORTE BOIS /FENETRE BOIS VITRÉE/VOLET BOIS/HUISSERIES BOIS	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES DE BOIS SEC DANS L'HUISSERIE DE PORTE
<b>CUISINE</b>	SOL CARRELÉ/MUR CARRELÉ/ PLAFOND DALLE BETON/PORTE BOIS/HUISSERIES BOIS	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES DE BOIS SEC DANS L'HUISSERIE DE PORTE
<b>CHAMBRE 1</b>	SOL CARRELÉ/MUR BETON PEINT/ PLAFOND DALLE BETON/PORTE BOIS/HUISSERIES BOIS	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES DE BOIS SEC DANS L'HUISSERIE DE PORTE
<b>CHAMBRE 2</b>	SOL TAPIS/MUR BETON PEINT/MUR BOIS+LAMBRIS/ARMOIRE BOIS	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES DE BOIS SEC DANS L'HUISSERIE DE PORTE
<b>CHAMBRE 3</b>	SOL CARRELÉ/MUR BETON PEINT/ PLAFOND DALLE BETON/FENETRE BOIS VITRÉE/ARMOIRE BOIS	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES DE BOIS SEC DANS L'HUISSERIE DE PORTE
<b>SALLE DE BAIN WC</b>	SOL CARRELÉ/MUR BETON PEINT+ CARRELÉ/PLAFOND DALLE BETON / PORTE BOIS/CUVETTE WC / BAIGNOIRE/LAVABO/HUISSERIES BOIS/BAC DOUCHE	ABSENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES
<b>COULOIR PARTIE NUIT</b>	SOL CARRELÉ/MUR BÉTON PEINT /PLAFOND DALLE BETON	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES DE BOIS SEC DANS L'HUISSERIE DE PORTE

**COGEIRISK**

<b>2EME ETAGE COMBLE NON AMÉNAGÉ</b>	MUR BETON/PLAFOND CHARPENTE BOIS	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES SOUS FORME DE GALERIE SUR L CHARPENTE
<b>DEPENDANCE</b>	SOL BETON/MUR BETON/PLAFOND DALLE BETON/PORTE FER / HUISSERIES FER	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES SOUS FORME DE GALERIE ET DE NID SUR LES MURS

**5 : IDENTIFICATION DES OUVRAGES ET DES PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION**

<b>Ouvrages, parties d'ouvrages</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
PARTIE ARRIÈRE DES PLACARDS, DES PLINTHES ET DES DORMANTS DES PORTES ET FENÊTRES EN CONTACT AVEC LA STRUCTURE DU BÂTIMENT CHARPENTE DU BATIMENT	<b>NON ACCESSIBLE</b>

**6 : IDENTIFICATION DES PARTIES DE BÂTIMENTS NON VISITES ET JUSTIFICATIF**

<b>Parties du bâtiment</b>	<b>Justification</b>
Chambre 4	Non accessible

**7 : INSPECTION IMMEUBLE NON BATI**

Zone de contrôle 10m autour du bâtiment, Jardin	PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES DE DANS SOUCHE DE BOIS SOUS FORME DE GALERIES
---	---

**8 : MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS**

-EXAMEN VISUEL DE L'ENSEMBLE DES OUVRAGES  -SONDAGE MÉCANIQUE SYSTÉMATIQUE DES OUVRAGES BOIS
--

**9: CONSTATATIONS DIVERSES**

INDICES DE PRÉSENCE D'AUTRES AGENTS DE DÉGRADATION BIOLOGIQUE DU BOIS SI LE DONNEUR D'ORDRE LE SOUHAITE, IL FAIT RÉALISER UNE RECHERCHE DE CES AGENTS DONT LA METHODOLOGIE ET LES ÉLÉMENTS SONT DÉCRITS DANS LA NORME NFP 03 200
---



X OUI

NON

### 10 : CONCLUSIONS

Au terme de notre intervention, nous certifions qu'au jour de l'expertise, il a été constaté, pour le bien immobilier objet du présent contrat :

### **PRESENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES**

Conformément à l'article 9 de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999, l'expert ayant réalisé le présent état parasitaire n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien et de lutte contre les termites.

Notre entreprise ne possède aucun lien d'intérêt avec une entreprise de distribution de produits utilisés pour ce type de traitement et n'est filiale d'aucune entreprise de traitement

Selon les termes de l'article 2 de la loi n° 99 - 471 du 8 juin 1999, en cas de détection de termites, une déclaration doit obligatoirement être faite auprès de la Mairie, par l'occupant ou à défaut par le propriétaire

**Le présent certificat a été réalisé conformément à notre ordre de mission du 28/07/2014**

**Date d'établissement de l'état parasitaire 28/07/2014**

**Certificat établi à Pointe-à-Pitre, en 2 exemplaires originaux, le 28/07/2014**

QBE N°05-0066652-78

**Assurance : QBE N°05-0066652-78**

Notre responsabilité ne sera engagée qu'après règlement de la facture se rapportant à cette prestation. Ce certificat ne peut être utilisé à des fins judiciaires qu'avec l'accord express et écrit de l'intervenant. Il ne peut servir de référence pour l'estimation des travaux et traitements envisagés

### COGEIRISK

## REPORTAGES PHOTOS



RDC – Présence de fèces dans l’huissierie des portes



RDC – Présence de fèces et de tunnel dans l’huissierie des portes



Zone de contrôle – Présence de galerie tunnel sur les arbres

---

### COGEIRISK



Étage – huisserie altérée



Dépendance – Présence de galeries tunnel au plafond et sur les murs

---

**COGEIRISK**